

COMMUNE D'ETTERBEEK
Aménagement du Territoire
Monsieur Javier GAMERO
Avenue d'Auderghem, 113-117

B – 1040 BRUXELLES

V/Réf : U2013/YS/9183
N/Réf. : AVL/KD/ETB-2.182/s.546
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : ETTERBEEK. Place Saint-Antoine, 45.
Transformation d'un commerce en horeca et modification de la façade du rez-de-chaussée
(régularisation).
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 4 novembre 2013, en référence, reçue le 6 novembre 2013, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 4 décembre 2013.

La demande concerne un bien qui se situe dans la zone de protection de l'église Saint-Antoine de Padoue. Le bien, qui date d'avant 1932, figure également à l'inventaire du patrimoine monumental de la Commune d'Etterbeek.

La demande vise à régulariser la transformation d'un commerce en horeca et la modification de la façade du rez-de-chaussée. Les travaux ont notamment consisté à remplacer au rez-de-chaussée les châssis de fenêtre et de la porte d'entrée en bois par du PVC et à supprimer une porte de garage par une large baie vitrée dans un châssis également en PVC.

A l'examen du dossier, il apparaît que ces interventions ont un impact patrimonial sur le bien concerné par la demande et ne contribuent pas à la mise en valeur de l'église classée. La CRMS, qui déconseille fortement l'utilisation du PVC, demande de revenir à des châssis en bois avec imposte, plus adaptés au style classique du bien.

En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques qui s'imposent.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Françoise CORDIER + par mail à H. Lelièvre, M. Vanhaelen, M. Muret, N ; De Saeger et
L. Leirens
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Françoise REMY